

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 20
votants : 26
Absent : 1
Pour : 26
Contre :
Abstention :

N° 063/2016

**OBJET : POLITIQUE DE LA
VILLE :**

**Action Pôle immersion
du Contrat de ville de
DRAP**

L'an deux mille seize
le 11 du mois d'août à 18 heures 00
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 août 2016.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe
MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENZANDOTTI /
Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Philippe JANIN /
Jean-Marc GIMENEZ / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO/ Régine
RODRIGUEZ/ Christine DECORDIER/ Eddie DEGIOVANNI/ Gracienne DODAIN/ Jean-
Luc CAMBRA

PROCURATIONS : Nathalie DIGANI à Serge DIGANI/ Sophie ESPOSITO à Romain
BIANCHI/ Mélanie MORINI à Françoise DAMILANO/ Taoufik FATFOUTA à Philippe
JANIN/ Jean-Yves LESSATINI à Marc LEROY/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC à
Eddie DEGIOVANNI.

ABSENTE : Sonia CHAKROUNI.

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI.

oo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret numéro 2014-767 du 3 juillet 2014 définissant le quartier de La
Condamine comme le seul quartier en politique de la ville pour Drap.

Nom du quartier	Population du quartier	Revenus mediants
La Condamine	1 580	11 000

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Maire précise

CONSIDERANT que la politique de la ville est mise en œuvre depuis 2015 à travers le
Contrat de Ville et ce jusqu'en 2020.

CONSIDERANT que la programmation financière relative au Contrat de Ville de
Drap a été élaborée dans un cadre partenarial à travers un appel à projet, mise
en ligne sur le site de la ville et sur celui de la Préfecture des Alpes-Maritimes. Ce
dernier a été élaboré selon les trois piliers et les trois axes transversaux nommés ci-
dessous :

- Emploi et Développement Economique
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Cohésion sociale

Et des axes transversaux :

- La mobilité et le désenclavement
- La jeunesse
- L'égalité hommes-femmes
- La lutte contre les discriminations

CONSIDERANT que ces piliers et axes transversaux sont mis en œuvre à travers un
programme d'actions proposés en comité technique et de pilotage aux différents

signataires du Contrat de Ville de Drap.

CONSIDERANT que le comité de pilotage a validé le financement de de cette nouvelle action dénommée « Pôle immersion » proposé par l'association OMJCL dont les objectifs sont :

- la mise en place d'ateliers d'immersion ou la réalisation de projets d'animation socioéducative afin de retrouver confiance en eux et devenir employables via des ateliers de posture professionnelle, d'optimisation de l'image, optimisation numérique et multimédia.

Pour cette action, la participation au titre du Contrat de Ville sera de 10 200 € et sera répartie comme suit :

Part Commune : 1 200€

Part Conseil Régional : 9 000€

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, valide l'action « pôle immersion » pour l'année 2016 ainsi que son plan de financement.

Conformément aux textes en vigueur,

En conséquence, **il est décidé** au Conseil municipal d'autoriser le Maire de valider le financement de de cette nouvelle action dénommée « Pôle immersion » proposé par l'association OMJCL.

Compte-rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le : 12/08/2016
et publication en mairie
le : 16/08/ 2016

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME


Robert NARDELLI
Maire de DRAP